

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE NO. 85-A
Le 9 décembre 1966

Bureau de Presse,
750 Troisième Avenue,
New York, N.Y. 10017
YUkon 6-5740

Organisation des Nations Unies pour le dévelop-
pement industriel (ONUDI)

Déclaration prononcée devant la Deuxième Commis-
sion par le représentant du Canada, M. Donald S.
Macdonald, député, secrétaire parlementaire du
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, sur
le point 41 de l'ordre du jour: Organisation des
Nations Unies pour le développement industriel,
le vendredi, 9 décembre 1966.

Nous avons entendu un certain nombre de délégations suggérer que la session actuelle de l'Assemblée générale devrait décider de l'emplacement du siège de la nouvelle organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Nous avons écouté avec intérêt les motifs qui inspirent cette suggestion mais nous restons convaincus qu'il serait préférable de prier le Secrétaire général de recueillir tous les renseignements nécessaires concernant les emplacements offerts et de prier le Conseil du Développement industriel d'examiner la question à sa première séance et de faire ses recommandations à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le Canada est intéressé à ce que le siège de l'ONUDI soit choisi selon l'endroit qui permettrait vraisemblablement à la nouvelle organisation de fonctionner au maximum d'efficacité. Quand nous aurons à décider de l'emplacement du siège, notre seul souci devra être l'intérêt de l'organisation elle-même et savoir quel emplacement lui permettra d'aider le plus efficacement possible les pays en voie de développement. Si l'importante question de choisir l'emplacement du siège de l'ONUDI est réglée hâtivement sans un examen objectif de toutes les considérations pertinentes, la jeune organisation n'aura pas un début très prometteur. Il faut étudier cette question d'une façon mesurée et objective. A notre sens, il serait extrêmement inopportun de choisir l'emplacement du siège de l'ONUDI dans un climat chargé de sous-entendus politiques. Si, au contraire, l'organisation est lancée dans un climat de calme délibération, son prestige en sera rehaussé. Nous sommes tous conscients des difficultés administratives et techniques énormes sous-jacentes à la création d'une nouvelle organisation internationale. Ce serait multiplier ses problèmes que de prendre une décision hâtive ou mal avisée concernant l'emplacement du siège de l'ONUDI. Il serait